



Charte éthique et de déontologie de l'association **La Fabrique de Guerlesquin**

Version provisoire.

La charte définitive sera validée lors de l'assemblée générale constitutive préalable à la déclaration en Préfecture.

PRÉAMBULE

L'association La Fabrique de Guerlesquin, gouvernée selon des règles républicaines, inclusives et participatives, porte une mission d'accompagnement à la mise en œuvre de projets locaux d'intérêt général, issus d'un laboratoire d'idées ouvert aux résidents de la commune de Guerlesquin.

Notre structure ne se caractérise pas uniquement par la nature de ses activités, mais aussi par la manière exemplaire dont elle entend les réaliser afin d'incarner un modèle associatif vertueux, où chaque décision est guidée par l'intérêt général, l'éthique et la volonté de favoriser le « bien vivre ensemble » sur notre territoire.

Tout membre, par son adhésion à l'association, déclare avoir pris pleine et entière connaissance des Statuts, du Règlement Intérieur ainsi que de la présente Charte, et s'engage à les respecter sans réserve. En signant son adhésion, il s'oblige formellement à :

- **Respecter la présente Charte**, aussi bien à la lettre que dans son esprit, en faisant preuve de discernement et de loyauté dans chacune de ses actions au nom de l'association ;
- **Incarner personnellement ces valeurs** d'exemplarité civique, en adoptant un comportement intègre et respectueux de l'intérêt général ;
- **Devenir un ambassadeur** de cette vision, en contribuant par son attitude au rayonnement positif et vertueux de l'association auprès de nos partenaires, de nos publics et du territoire.

ARTICLE 1 : REPRÉSENTATION EXEMPLAIRE ET RAYONNEMENT

Chaque membre de l'association agit comme un ambassadeur de Guerlesquin et du Pays de Morlaix. À ce titre, nous nous imposons une attitude irréprochable envers :

- **Nos partenaires et interlocuteurs** : Garantir une dignité qui honore nos engagements et consolide nos liens.
- **Les institutions publiques** : Justifier par notre rigueur la confiance et les financements qui nous sont accordés.
- **Les entreprises mécènes** : Agir en partenaires fiables, assurant une valorisation éthique et transparente de leur soutien.
- **Les publics** : Offrir une expérience inclusive et respectueuse, montrant le visage d'un territoire dynamique, ouvert et accueillant.

ARTICLE 2 : NEUTRALITÉ RÉPUBLICAINE ET BIEN VIVRE ENSEMBLE

- **Apolitisme et Laïcité** : L'association garantit une neutralité absolue pour rester un espace de rencontre universel, libre de toute influence partisane ou religieuse.
- **Devoir de Réserve** : Il est interdit d'utiliser l'image de l'association pour soutenir des causes politiques, syndicales, religieuses ou personnelles qui pourraient diviser nos membres ou nos publics.
- **Espace de Paix** : Nous proscrivons tout acte de prosélytisme afin de préserver la sérénité et la concorde nécessaires au « bien vivre ensemble ».

ARTICLE 3 : CIVISME, SÉCURITÉ ET VEILLE RÉPUBLICAINE

- **Exemplarité Civique** : Chaque membre agit en promoteur des valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.
- **Responsabilité Collective** : L'exemplarité impose que chacun veille à l'absence de tout comportement ou dérive (discrimination, radicalisation, harcèlement, incitations à la haine ou à la violence) menaçant l'ordre public ou l'intégrité d'autrui au sein de nos activités.
- **Zéro Discrimination** : Nous combattons activement toute forme de rejet pour garantir que chacun, quel que soit son horizon, se sente respecté et bienvenu.

ARTICLE 4 : ÉTHIQUE FINANCIÈRE ET TRANSPARENCE

- **Gestion sobre et responsable** : Les ressources de l'association sont gérées avec une sobriété absolue, visant l'efficacité maximale pour le territoire et le refus du gaspillage.
- **Transparence** : L'association s'engage à rendre compte de l'usage des fonds et de la valeur ajoutée de ses actions envers la collectivité.
- **Intégrité et Déport** : Tout conflit d'intérêts doit être déclaré. Aucun membre ne peut tirer profit de l'association pour ses intérêts privés.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT TERRITORIAL ET ÉCO-RESPONSABILITÉ

- **Civisme Économique** : Nous soutenons prioritairement les artisans et commerçants locaux, faisant de nos projets un moteur pour l'économie de proximité.
- **Exemplarité Écologique** : La protection de notre environnement est un pilier de notre modèle (gestion des déchets, circuits courts, mobilité durable).
- **Coopération** : Nous privilégions la mutualisation avec les autres associations locales pour renforcer la cohésion du tissu associatif territorial.

ARTICLE 6 : TRANSMISSION ET ÉMANCIPATION

- **Modèle d'Éducation Populaire** : Nous favorisons l'engagement de tous, et particulièrement des plus jeunes, dans notre gouvernance pour former les citoyens de demain.
- **Tutorat Citoyen** : Les membres expérimentés s'engagent à transmettre les codes d'une gestion associative saine et exemplaire aux nouveaux arrivants.
- **Inclusion Sociale** : Nous déployons des actions pour que nos projets soient des vecteurs de lien social pour les plus fragiles ou isolés.

ARTICLE 7 : SANCTIONS ET ENGAGEMENT INDIVIDUEL

- **Opposabilité** : Le non-respect de cette charte constitue un motif grave de radiation, car il fragilise la réputation et l'éthique de l'ensemble de la structure.
- **Responsabilité** : Tout membre signataire s'engage à être un exemple de probité et de civisme dans chacune de ses actions au nom de l'association « **La Fabrique de Guerlesquin** ».